

Société Affiliée de Ashland Inc.
Pesetastraat 5
2991 XT Barendrecht
Pays-Bas
Tél : +31 (0)10 497 50 00
Fax : +31 (0)10 497 51 11

07 mai 2009

Enregistrée sous le N°24267865
Chambre de Commerce de Rotterdam

Objet : Confirmation de pré-enregistrement REACH Ashland / Hercules

Cher Client,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'Ashland a achevé avec succès et/ou vérifié avec ses fournisseurs le pré-enregistrement REACH obligatoire pour les substances chimiques* utilisées dans les produits que nous fabriquons, commercialisons et vendons dans l'Union européenne (UE). Cette démarche garantit une continuité dans l'approvisionnement de nos produits sur les marchés européens. Les informations suivantes offrent des précisions complémentaires sur la position d'Ashland concernant les demandes de communication des numéros de pré-enregistrement aux clients comme confirmation d'un pré-enregistrement validé.

Pour chaque substance pré-enregistrée, Ashland reçoit un numéro de demande et un « numéro de référence » de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Ces numéros sont utilisés comme références administratives pour identifier chaque substance lorsqu'elle passe du processus de pré-enregistrement à celui d'enregistrement final. Dans le système REACH, il n'existe plus de liste générale de produits chimiques, comme cela existait auparavant dans le système EINECS. À la place, le pré-enregistrement (et l'enregistrement) est propre aux différents fabricants / importateurs. Ainsi, les substances pré-enregistrées par plusieurs fabricants / importateurs auront plusieurs numéros de référence (exemple : le styrène monomère possède plus de 3 500 numéros de référence).

Les numéros de pré-enregistrement REACH de chaque substance ne seront pas communiqués au public et ne peuvent donc être utilisés par des tiers pour confirmer le pré-enregistrement. En outre, étant donné que REACH s'intéresse surtout à la concentration de substances, les informations relatives à la composition des produits et préparations d'Ashland pouvant être identifiées grâce aux numéros CAS, ne seront pas communiquées. Elles sont considérées comme confidentielles et propres aux marques.

Les clients qui souhaitent examiner le statut REACH des produits en question (y compris les noms commerciaux) achetés chez Ashland, vérifier que le pré-enregistrement des substances relatives est effectué ou que ces dernières sont exemptées d'enregistrement, peuvent accéder à ces informations par l'outil de recherche de produits sur le site web d'Ashland <http://reachquicksearch.ashland.com>.

Pour toute question concernant le pré-enregistrement ou toute autre question liée à REACH, veuillez nous contacter par le biais de votre représentant Ashland ou en nous envoyant un courrier électronique à REACH@ashland.com.

Cordialement,



Sandor Zuurendonk
Chef de projet REACH
Ashland Inc.

* Aucun pré-enregistrement / enregistrement ne sera nécessaire pour certaines substances exemptées d'enregistrement (ex : substances énumérées à l'Annexe 4; ou, lorsque les volumes fabriqués / importés sont inférieurs à 1 tonne par an).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTE : Bien que notre objectif soit de pré-enregistrer ou d'enregistrer les substances fabriquées et importées par Ashland dans l'UE, nous ne pouvons garantir ou nous engager absolument quant à un futur enregistrement. Le portefeuille des produits Ashland est soumis à une optimisation et une évaluation continues basées sur les besoins des clients et du marché, y compris la rentabilité et la taille du marché. Ashland se réserve le droit d'interrompre la fabrication de tout produit. Aucun droit ne peut être issu de cette publication. Ashland décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions.